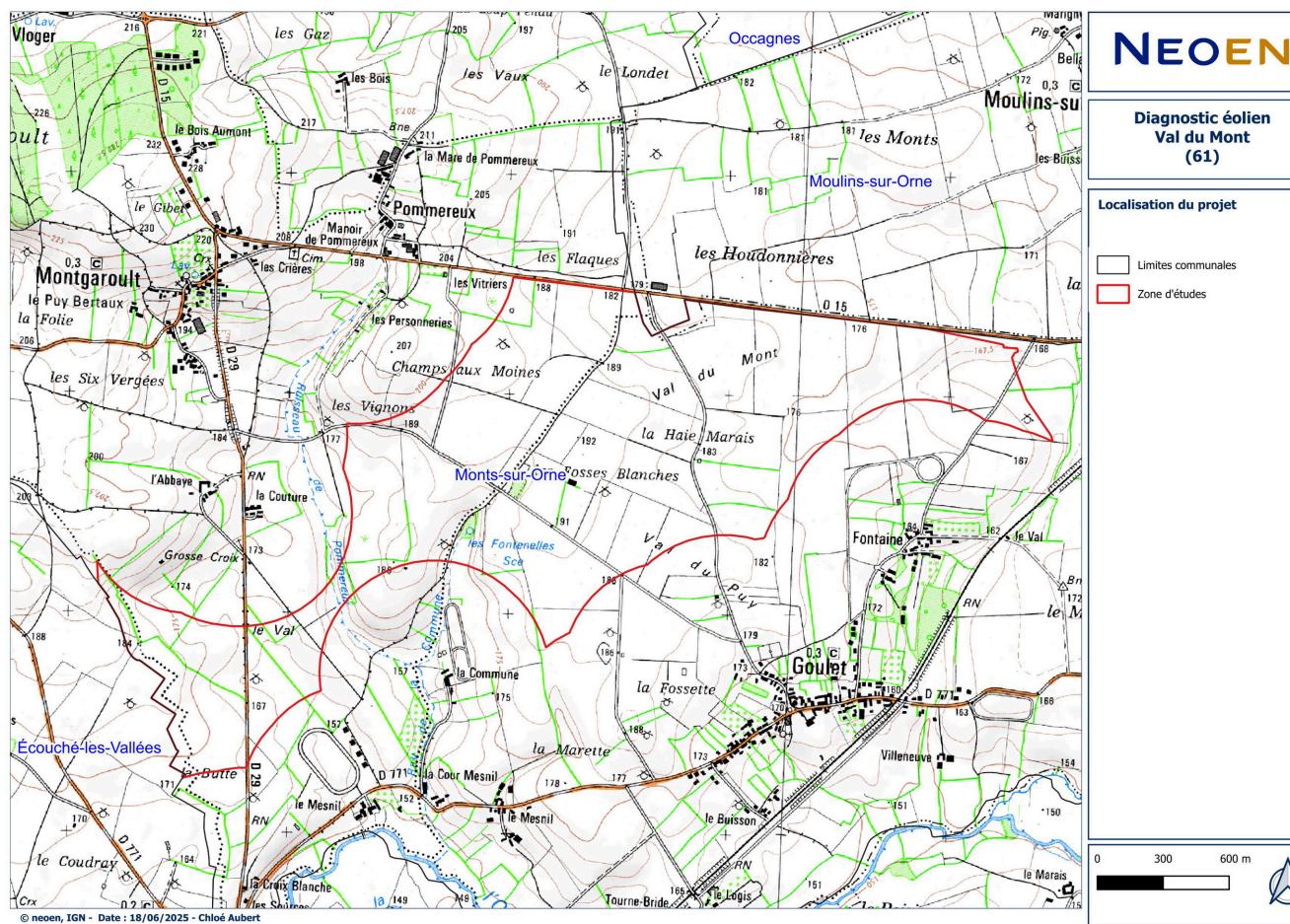


# LE PROJET EN BREF

## UN PROJET DE 4 À 6 ÉOLIENNES SUR LA ZONE CI-DESSOUS



## NOTRE PROCHAIN RENDEZ-VOUS

### Lancement d'une campagne de financement participatif

Vous offrir des retombées immédiates, qui ne dépendent pas de l'autorisation ou non du parc éolien, en participant au financement des études et du mât de mesure du projet.



### Permanence d'information

Fin d'année 2025 - date précise à venir



## ÉDITO

Madame, Monsieur,

Depuis fin 2021, Neoen étudie la faisabilité d'un projet éolien sur la commune de Monts-sur-Orne. Suite à l'envoi de la deuxième lettre d'information en mars 2025, une permanence publique a été organisée en avril, pour vous permettre d'échanger avec nous sur le projet et sur l'éolien de façon générale.

Nous vous informons également de la mise en ligne d'un site internet du projet, sur lequel vous retrouverez toutes les informations clés du projet. Il est accessible via le QR code ci-contre ou via ce lien : [eolien.valdumont.neoen.fr](http://eolien.valdumont.neoen.fr)

Nous vous souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute pour toute question



Chloé AUBERT

Cheffe de projet Neoen

DECOUVREZ LE SITE INTERNET DU PROJET !



## RESTONS EN CONTACT

NEOEN

L'équipe projet se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.  
**chloe.aubert@neoen.com** - **06 64 86 28 55**  
22 rue Bayard, Paris 75008

## LES INFOS À RETROUVER DANS CETTE LETTRE



La zone de projet

Le dispositif d'information et de concertation du projet



Les questions fréquemment posées à la permanence publique

# RETOURS SUR LA PERMANENCE PUBLIQUE



Nous construisons chacun de nos projets d'énergie renouvelable en favorisant un dialogue transparent et régulier avec le territoire qui l'accueille.



C'est dans ce cadre que nous avons organisé une permanence publique, à l'hôtel du Faisan Doré, à Ecouché les Vallées, le 24 avril dernier. Une vingtaine d'habitants est venue à notre rencontre pour se renseigner et échanger sur le projet.

## NEOEN VOUS INFORME DU PROJET DE VAL DU MONT

### 1 LETTRE D'INFORMATION

**Mars 2024**

- Un projet est à l'étude sur la commune de Monts-sur-Orne
- Dessin de la zone d'étude

### 2 PORTE A PORTE

**Déc. 2024**

- Recueillir vos perceptions sur l'éolien et sur le projet

### 3 LETTRE D'INFORMATION

**Mars 2025**

- Un mat de mesure a été installé dans le cadre des études du projet

### 4 PERMANENCE PUBLIQUE

**Avr. 2025**

- Les premiers résultats des études vous sont présentés

### 5 SITE INTERNET

**Juil. 2025**

- Un site internet du projet est créé et regroupe tous les éléments du projet

1

### COMMENT EVITER QU'UN NOUVEAU PROJET NE SATURE LE TERRITOIRE ?



Vous avez l'impression que tout l'éolien est **concentré au même endroit** ?



Vous craignez qu'il y ait **trop de projets en cours** ?

L'Orne est un territoire peu propice à l'éolien : à cause de la densité de l'habitat et des forêts, seul 2% du département est éligible à l'éolien. **A Monts-sur-Orne, il y a une vaste zone à plus de 500m des habitations, sans contrainte aéronautique, ou militaire, et avec de très bons vents.** Voilà pourquoi nous étudions la faisabilité d'un projet ici !

Il existe plusieurs parcs éoliens dans les communes aux alentours, et plusieurs projets. En tant que développeur, notre travail est de **prendre en compte ces parcs et ces projets dans nos études**, pour calculer les impacts qu'un nouveau parc aurait, en tenant compte de ceux déjà existants ou en stade avancé.

Par exemple, les parcs éoliens de Moulins, de Fontenai ou de Rânes font partie de ceux que nous prenons en compte. De même, le projet éolien à Montgaroult, et le projet d'extension du parc de Moulins sont pris en compte pour le moment.

Notre étude paysagère permettra notamment de voir le rendu sur des **photomontages** d'un nouveau parc. Nous étudierons aussi le degré de saturation des bourgs et les angles de respiration, en respectant des méthodologies préconisées par l'Etat.

C'est la préfecture qui prend la décision finale, en s'appuyant notamment sur la saturation causée par notre projet.

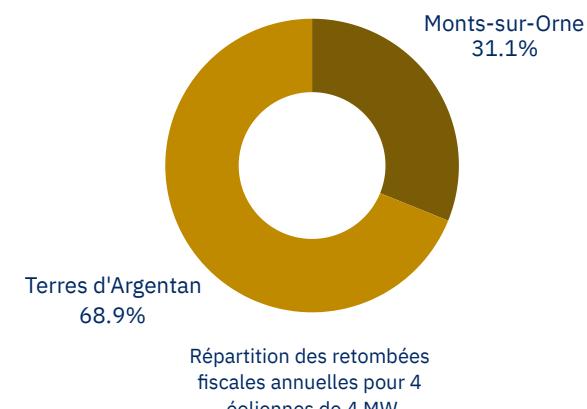
Pour éviter que notre projet ne sature davantage le territoire, nous souhaitons proposer une implantation cohérente : le long de la route de Putanges et du parc existant de Moulins.

2

### QUELLES SONT LES RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE ?

Un parc éolien de 4 éoliennes, de 4MW chacune, produit environ **35 GWh par an**, soit l'équivalent de la consommation de **14 000 foyers**.

L'installation d'un parc éolien s'accompagne de retombées fiscales pour les communes : pour 4 éoliennes de 4MW, cela représente environ **33 000 € / an pour Monts-sur-Orne** et **73 000 €/an pour Terres d'Argentan**.



En plus, nous souhaitons vous proposer de participer à une campagne de **financement participatif**, portant sur le financement de nos études et de notre mat de mesure, avec des taux d'intérêt attractifs. N'hésitez pas à venir en discuter avec nous lors de notre prochaine permanence publique.

Des **mesures d'accompagnement** peuvent aussi être proposées par Neoen : participation à la restauration du patrimoine, ou à la baisse du coût de l'électricité par exemple.



A QUOI SERVENT LES ETUDES ACOUSTIQUES ?

L'émergence – le bruit « ajouté » par une éolienne est encadré par la loi : 5dB le jour et 3dB la nuit maximum.

#### 2 études acoustiques sont obligatoires :

- avant le projet : des micros sont placés chez les riverains les plus proches pour mesurer le bruit ambiant. Le bruit futur des éoliennes est simulé, et en cas de dépassement des seuils, les machines sont bridées
- pendant l'exploitation : des suivis acoustiques sont réalisés pour vérifier le respect des seuils. Si nécessaire, le bridage est ajusté.